

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** de Varennes-le-Grand réaffirme son soutien à notre collègue victime de graves menaces proférées par un détenu en **avril 2026**. Ces menaces allaient jusqu'à évoquer un projet de représailles à l'extérieur de l'établissement, avec la volonté affichée de faire intervenir une « **équipe** » contre notre collègue.

Face à la gravité des faits, notre **organisation syndicale** s'est immédiatement mobilisée et a obtenu l'engagement d'un transfert du détenu à l'issue de sa sanction disciplinaire afin de garantir la sécurité de notre collègue et la sérénité du service.

Après le dépôt de plainte de notre collègue, la Justice a décidé de faire comparaître rapidement le détenu devant le tribunal

À l'issue de l'audience, celui-ci a été condamné à **24 mois d'emprisonnement supplémentaires**, ainsi qu'au versement de **dommages et intérêts** en réparation du préjudice subi par notre collègue.

Cette réponse judiciaire démontre que les menaces visant les personnels pénitentiaires ne resteront pas impunies.

L'**UFAP UNSa Justice** de Varennes-le-Grand se félicite de cette décision qui rappelle que toutes atteintes, menaces ou intimidations à l'encontre des personnels doivent être systématiquement dénoncées et sévèrement sanctionnées.

Notre soutien à notre collègue demeure total. L'**UFAP UNSa Justice** continuera à défendre sans relâche la sécurité, la protection et le respect de l'ensemble des personnels.

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Varennes-le-Grand

